



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Quatrième réunion annuelle de suivi de la Convention Anticorruption dans le Secteur Financier

**Rabat, le 5 avril 2024**

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPPLC) et les trois Autorités du secteur financier, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), ont tenu le 4 avril 2024, leur quatrième réunion annuelle de haut niveau dédiée au suivi de la Convention de Coopération dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption dans ce secteur, signée entre les quatre institutions en novembre 2019.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur l'évolution du phénomène de la corruption aux niveaux international et national, et de mesurer les efforts déployés durant ces dernières années pour créer les conditions d'une transition réussie vers une nouvelle ère de prévention et de lutte contre la corruption au Maroc. La réunion a ensuite été consacrée à l'examen du bilan de la mise en œuvre de la Convention susmentionnée au titre de l'année 2023 et à l'approbation de la feuille de route pour 2024.

L'année 2023 a, ainsi, été marquée par le déploiement d'un programme de formation et de sensibilisation qui a bénéficié à plus de 930 cadres et responsables relevant des acteurs sectoriels et des Autorités signataires de la Convention.

En outre, des actions de partage d'expériences entre les quatre Autorités et les acteurs de l'écosystème national se sont poursuivies à travers, notamment la tenue de la 2<sup>ème</sup> édition du forum des organismes nationaux certifiés ISO 37001 et de plusieurs ateliers d'échange autour des dispositifs de maîtrise du risque de corruption, en particulier les dispositifs de gestion des conflits d'intérêts.

Parallèlement, l'AMMC et l'ACAPS ont finalisé le déploiement et la certification de leurs systèmes de management anticorruption selon la norme ISO-37001, avec l'objectif d'étendre cette dynamique à leurs écosystèmes respectifs, à l'image de l'approche adoptée par Bank Al-Maghrib pour le secteur bancaire. En effet, plusieurs établissements de crédit ont parachevé, en 2023, le déploiement ou encore la certification de leurs dispositifs anticorruption, conformément à la directive de Bank Al-Maghrib relative à «la prévention et la gestion par les établissements de crédit du risque de corruption », publiée en mai 2022.

S'agissant de l'année 2024, les efforts visant le développement des capacités des acteurs sectoriels, notamment en matière de gestion du risque de corruption et de renforcement du cadre réglementaire y afférent, seront poursuivis. Il en est de même de la dynamique d'échange et de partage d'expériences avec les autres secteurs et acteurs concernés à l'échelle nationale et internationale.

Les quatre Autorités ont renouvelé leur engagement à renforcer leur coopération en vue de relever les défis liés à la prévention et à la lutte contre la corruption.